

PRÉFACE

A LA

FAUNE MOMIFIÉE DE L'ANCIENNE ÉGYPTE

DE

L. LORTET ET C. GAILLARD

PAR

Victor LORET

Chargé du Cours d'égyptologie à l'Université de Lyon.

LYON

LIBRAIRIE HENRI GEORG

36-42, PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU

—
1905

Bibliothèque Maison de l'Orient



150235

PRÉFACE

Le bel ouvrage, en tête duquel MM. Lortet et Gaillard m'ont fait l'honneur de m'inviter à écrire quelques pages de préface, était, depuis bien longtemps, impatientement attendu des égyptologues. En effet, tandis que, pour la flore pharaonique, de nombreux travaux avaient paru au cours de ces vingt dernières années, la plupart rédigés à Lyon¹, rien, ou presque rien, n'avait encore été fait dans le domaine si intéressant de la faune de l'Égypte antique.

Au commencement du XIX^e siècle, après que les campagnes de Bonaparte eurent attiré l'attention du monde savant sur les antiquités égyptiennes, on recueillit quelques animaux momifiés et on les étudia curieusement.

C'est à cette époque que parurent les travaux de Cuvier et de Savigny sur l'ibis, l'un des oiseaux les plus célèbres de l'Égypte ancienne². L'ibis blanc a, de nos jours, complètement disparu de l'Égypte, mais Savigny eut la chance d'en rencontrer encore dans le Delta quelques individus vivants, — probablement les derniers, — qui lui permirent, grâce à la comparaison avec plusieurs momies du même oiseau, de déterminer l'espèce à laquelle appartenait l'animal sacré du dieu Thot (*Ibis æthiopica*).

Les membres de l'Expédition d'Égypte, particulièrement Savigny et E. Geoffroy Saint-Hilaire, réunirent une importante collection d'animaux momifiés, qui doit se trouver de nos jours au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Jomard, dans sa *Description de Thèbes*³, décrivit ces restes intéressants. Savigny et Geoffroy Saint-Hilaire étudièrent les espèces une à une⁴ et les firent reproduire en quarante-cinq superbes figures qui couvrent cinq des grandes planches de la *Description de l'Égypte*⁵. On trouve là rassemblées des momies des espèces suivantes : chien, chacal, chat, bélier, bœuf, épervier, faucon, émerillon, autour, crocodile,

¹ M. Beauvisage, étudiant l'histologie des bois pharaoniques, a fait paraître deux mémoires très remarquables sur le bois d'Ébène et sur le bois d'If connus des anciens Égyptiens. M. Chiffot s'occupe en ce moment de recherches morphologiques sur le Lotus bleu de l'Égypte antique. Enfin, je tiens à rappeler que c'est grâce à l'affectueuse bienveillance de M. le D^r Saint-Lager que la première édition de ma *Flore pharaonique* a vu le jour, en 1887, dans le *Bulletin de la Société botanique de Lyon*.

² G. CUVIER, *Mémoire sur l'Ibis des anciens Égyptiens*, dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle de Paris*, t. IV (1804), pp. 116 et suiv. ; C. SAVIGNY, *Histoire naturelle et mythologique de l'Ibis*, Paris, 1805.

³ Dans la *Description de l'Égypte*, t. III (1821), pp. 87-95.

⁴ *Ibid.*, t. X (1821), pp. 174-188.

⁵ *Atlas de planches, Antiquités*, t. II, ppl. 51 à 55.

serpent, plus un oiseau présentant les formes de l'ibis, mais ayant le bec droit et assez court. Cet oiseau n'a pas été identifié et l'étude en reste encore à faire. Il serait d'ailleurs très important de revoir à nouveau tous ces matériaux, sur lesquels on est loin d'avoir dit le dernier mot. L'oiseau inconnu et le chacal (momie dorée provenant de Siout) seraient particulièrement utiles à déterminer exactement.

En 1826, un fouilleur italien, J. Passalacqua, exposa à Paris, pour la vendre, une très riche collection d'antiquités rapportées d'Égypte. Il obtint, pour le catalogue de cette collection, la collaboration de plusieurs spécialistes éminents, dont deux s'occupèrent des momies d'animaux. E. Geoffroy Saint-Hilaire y décrit : un monstre humain anencéphale dont la momie fut trouvée à Hermopolis au milieu de momies de singes, un chat, vingt-six musaraignes, sept *Falco subbuteo*, un *F. nisus*, un *F. gallinarius*, un *F. hypogeolis*, un *Bubo ascalaphus*, seize hirondelles, deux ibis blancs (au sujet desquels il fait remarquer que l'espèce ancienne a le bec plus grêle et plus long que l'espèce moderne d'Afrique, mais ressemble entièrement à l'ibis blanc de l'Inde¹), six *Crocodilus suchus*, quatre batraciens voisins du crapaud, deux couleuvres, six *Cyprinus lepidotus*. M. Latreille détermine, dans le même catalogue, les momies de deux insectes, le *Copris sabæus* FABR. et le *Buprestis gibbosa* FABR. (variété entièrement verte²). Le gros de la collection Passalacqua fut acheté par le Musée égyptien de Berlin, mais j'ai tout lieu de croire qu'un certain nombre de ces momies d'animaux se trouvent de nos jours au Musée d'Avignon, où j'ai retrouvé la plupart des végétaux pharaoniques décrits par Kunth dans le catalogue Passalacqua.

Depuis 1826, plus rien, à ma connaissance, n'a paru sur les momies d'animaux égyptiens et le seul travail d'ensemble que l'on puisse signaler sur la faune pharaonique est une très intéressante étude de R. Hartmann publiée en 1864 et consacrée à l'examen et à l'identification d'un grand nombre d'animaux représentés sur les bas-reliefs et sur les peintures de tombeaux égyptiens³. Les artistes égyptiens, observateurs très fins et très minutieux, étaient d'excellents animaliers et les figures d'animaux qu'ils nous ont laissées sont souvent comparables aux plus belles planches coloriées de nos atlas de zoologie. Il est certain qu'en réunissant soigneusement et en comparant entre elles toutes les représentations d'animaux qui se trouvent sur les monuments pharaoniques, on arriverait facilement à reconstituer presque en totalité la liste des animaux connus des anciens Égyptiens. MM. Lortet et Gaillard se sont déjà laissé tenter par ces recherches séduisantes et ont su déterminer avec précision quatre espèces d'oies figurées sur le fameux panneau de Meidoum (III^e dynastie). Or, sur ces quatre espèces, trois avaient été

¹ On sait que MM. Lortet et Gaillard ont remarqué que l'espèce égyptienne ancienne a le tarse bien plus long que l'ibis actuel d'Afrique.

² J. PASSALACQUA, *Catalogue raisonné et historique des antiquités découvertes en Égypte*, Paris, in-8, 1826, pp. 231-237.

³ R. HARTMANN, *Versuch einer systematischen Aufzählung der von den alten Ägyptern bildlich dargestellten Thiere, mit Rücksicht auf die heutige Fauna des Nilgebietes*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache und Altertumskunde*, Leipzig, t. II (1864), pp. 7-12 et 19-28.

omises dans l'ouvrage classique de Shelley sur les Oiseaux d'Égypte. On voit par là quels résultats importants fournirait l'étude détaillée des animaux figurés. Mais, pour pouvoir se livrer fructueusement à cette étude, il fallait un point de départ, une base solide, un recueil fondamental de matériaux, et c'est ce que nous offre enfin aujourd'hui la *Faune momifiée de l'ancienne Égypte*.

Plus heureux que Cuvier, Savigny et Geoffroy Saint-Hilaire, qui n'ont pu faire porter leurs recherches que sur des échantillons uniques le plus souvent, MM. Lortet et Gaillard ont eu entre les mains, par centaines, des momies qu'ils ont pu démailloter, désarticuler et étudier tout à loisir. C'est dire combien les résultats de leurs travaux dépassent, en certitude et en précision, tout ce qui a été fait jusqu'ici.

Je voudrais, en feuilletant ce livre attrayant, attirer l'attention sur quelques points plus spécialement intéressants et ajouter, aux observations zoologiques si complètes des auteurs, quelques modestes remarques d'ordre égyptologique.

Je dois, tout d'abord, dire quelques mots sur la nécropole thébaine des singes, dont on avait presque perdu le souvenir et oublié l'emplacement depuis qu'elle avait été signalée pour la première fois, en 1835, par Wilkinson¹.

Dans sa *Topography of Thebes*², Wilkinson consacre, à la nécropole des singes, les quelques lignes suivantes qui sont les seules que, dans toute la littérature égyptologique à moi connue, j'aie pu relever sur ce coin de l'ancienne Thèbes : « A huit mille pieds » — environ 2 kil. 1/2 — « au nord-nord-ouest de *Médinet-Habou*, se trouve la *Gabbânet-el-qéroud*, ou *Cimetière des singes*, ainsi appelée à cause des momies que l'on rencontre dans les ravins des torrents voisins. Entre autres figures insolites soigneusement enterrées en cet endroit, on remarque de petites idoles en forme de momies portant l'emblème de la génération. Leur longueur totale n'excède pas deux pieds. L'enveloppe extérieure qui forme le corps, faite en une matière grossière, est surmontée d'une tête humaine mitrée, modelée en cire. A l'intérieur, contenu singulier mais simple, se trouve de l'orge. Dans le spécimen que je possède, l'orge a germé en entier³. »

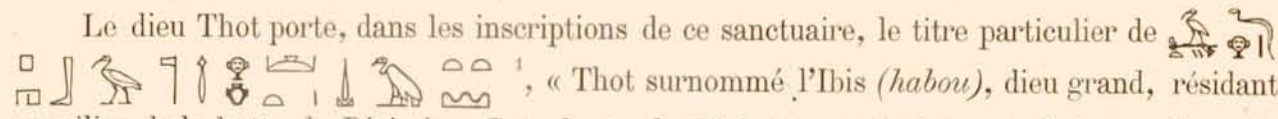
Quelle est la raison de l'existence, au sud-ouest de Thèbes, d'une nécropole de singes ? On sait que le singe, plus particulièrement le cynocéphale, était consacré au dieu Thot, auquel était également consacré l'ibis. Or, non loin de la nécropole des singes, se trouve précisément un petit sanctuaire édifié en l'honneur de Thot. Ce sanctuaire, qui date de l'époque ptolémaïque, porte aujourd'hui le nom de *Qasr-el-agouz* et on le trouvera sous ce nom, dans la carte de



¹ Le cimetière des singes, encore porté sur le plan de Thèbes dans la dernière édition (1878) du *Guide-Isambert*, est définitivement supprimé, aujourd'hui, dans le *Guide-Joanne* et dans le *Guide-Bædeker*.

² G. WILKINSON, *Topography of Thebes, and general view of Egypt*, London, John Murray, in-8, 1835, p. 79.

³ Ces dernières phrases nous fournissent quelque indice sur le contenu probable d'une statuette analogue qu'ont reproduite MM. Lortet et Gaillard (fig. 117) et qu'ils n'ont pas ouverte.

Schweinfurth jointe au présent ouvrage, à 300 mètres au sud du temple de Médinet-Habou, non loin des rives d'un petit étang. Il est à peu près certain que cet édifice fut bâti sur l'emplacement d'un plus ancien sanctuaire de Thot, qui tombait en ruine à l'époque des Lagides. En tout cas, les rares fragments avec inscriptions rapportés de Gabbânet-el-qéroud datent de la XXVI^e et même de la XVIII^e dynastie. Comme toute nécropole d'animaux sacrés implique nécessairement l'existence, dans le voisinage, d'un sanctuaire où ces animaux étaient adorés de leur vivant, il est évident que le sanctuaire de Thot existait dès la XVIII^e dynastie, c'est-à-dire à l'époque de la plus haute splendeur de Thèbes.

Le dieu Thot porte, dans les inscriptions de ce sanctuaire, le titre particulier de ¹, « Thot surnommé l'Ibis (*habou*), dieu grand, résidant au milieu de la butte de Djaimi ». Cette butte de Djaimi, — à l'origine, la butte sur laquelle devait s'élever plus tard le temple de Médinet-Habou, — a donné son nom à toute la partie sud de la rive gauche de Thèbes et, bien des siècles après notre ère, les Coptes lui conservaient encore le nom de *ΣΗΜΙ* (*Djémi*). Mais le souvenir nominal du sanctuaire de Thot a persisté bien plus longtemps, puisqu'il dure toujours, car il est certain que les noms de *Médinet-Habou*, « la ville d'Habou », et de *Birket-Habou*, « l'étang d'Habou » (au sud du temple), nous conservent le nom d'*Habou*, « l'Ibis », c'est-à-dire du dieu auquel étaient consacrés les cynocéphales de Gabbânet-el-qéroud.

Ainsi se trouve expliquée la présence de momies de cynocéphales non loin de Médinet-Habou. Il serait plus long, et peut-être oiseux, de rechercher ici pourquoi, à côté de ces singes, on a trouvé des statuette d'Osiris emplies de sable et d'orge, et des restes de Sarcelles enfermés dans un pot. Je dirai pourtant, sans insister davantage, que la Sarcelle portait en égyptien le nom de , *gabou*, et qu'elle était consacrée au dieu , *Gabou*, qui était à l'origine le dieu Sarcelle, comme Horus était le dieu Faucon.

Chacun des nombreux genres mentionnés dans la *Faune momifiée* pourrait donner lieu à bien des observations mythologiques, archéologiques ou linguistiques. Mais je dois me restreindre, et je me bornerai, en limitant mon examen à deux ou trois genres, à indiquer brièvement tout l'intérêt que peuvent soulever certaines questions.



MM. Lortet et Gaillard ont étudié un animal dont la momie était contenue à l'intérieur d'une statue d'Anubis². Tout égyptologue aurait annoncé d'avance : « Ce sera un chacal ». Il est, en effet, admis sans conteste par tout le monde égyptologique, depuis Champollion, qu'Anubis est un chacal. Les zoologistes, paraît-il (v. p. 249), auraient prédit : « Ce sera un renard ». Or,

¹ F. CHAMPOLLION, *Notices descriptives*, t. I, p. 604.

² Les auteurs n'ont eu aucun renseignement sur le lieu de provenance de cette statue, ni sur sa date exacte, ni sur le contenu des inscriptions qui la décorent. La chose est regrettable, car tout dieu-chacal n'est pas nécessairement un Anubis, et une momie animale très ancienne a plus de chances qu'une momie récente d'appartenir à l'espèce sacrée authentique.

l'animal une fois extrait des bandelettes qui l'enveloppaient, on s'est trouvé en présence d'un chien, d'un vulgaire « chien errant d'Égypte » !...




Certes, ce n'est pas sur une seule observation de ce genre que l'on peut établir définitivement l'identité de l'animal sacré d'Anubis. Il faudrait, pour résoudre la question de manière indiscutable, pouvoir étudier dix, vingt momies présentant la même certitude d'origine, et c'est pourquoi j'ai signalé plus haut le chacal doré du Muséum de Paris. Mais je sais quelqu'un qui aurait deviné juste et qui, loin d'en être déçu, aurait au contraire été enchanté de voir sortir un chien de la statue d'Anubis. C'est notre collègue Eduard Meyer, de l'Université de Berlin, qui vient précisément de consacrer un très brillant article à la question des prétendus dieux-chacals¹. Il rappelle que jamais les auteurs classiques n'ont rangé le chacal au nombre des animaux sacrés, mais qu'ils ont donné le nom de Cynopolis (la ville du chien) à la ville où l'on adorait Anubis, et celui de Lycopolis (la ville du loup), à la ville où l'on adorait Ap-ouaitou, dieu analogue à Anubis, mais bien plus ancien. Cynopolis est aujourd'hui Scheikh-el-fadl, Lycopolis est Siout et, dans ces deux localités, on trouve en quantité des momies appartenant au genre *Canis*.


L'animal d'Anubis est généralement représenté accroupi,  ; celui d'Ap-ouaitou est ordinairement figuré debout, . Le premier, d'après M. E. Meyer, serait un chien, le second serait un loup. En fait, les Égyptiens semblent, au moins à l'époque classique, avoir donné la même forme et la même couleur aux deux animaux. Debout ou accroupi, dessiné ou sculpté, l'animal est toujours entièrement peint de couleur noire. Si l'on tient compte de ce fait qu'il n'existe en Égypte aucun loup noir, aucun chacal noir, aucun renard noir et que le chien n'y est complètement noir que dans de très rares exceptions, on conviendra que le problème est assez complexe. Mais on reconnaîtra en même temps que la zoologie, en cette pénible conjoncture, pourra nous être d'un grand secours.


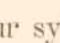

Une autre question qui ne manque pas d'intérêt, ni de complication, est celle des moutons et des chèvres. Lorsque les égyptologues ont à décrire quelque scène de la vie des champs ou quelque dieu à tête d'animal, c'est généralement au hasard, au petit bonheur, qu'ils emploient le mot *bélier* ou le mot *bouc*. Il semble, quand ils ont une raison de préférer un mot à l'autre, qu'ils déterminent ordinairement le genre de l'animal d'après ses cornes. Rien n'est plus hasardeux, car certaines chèvres et certains moutons peuvent avoir des cornes presque semblables. Je leur conseillerais bien, — quoique je sois assez mal qualifié pour le faire, ayant pris tout récemment le bélier d'Arsaphès pour un bouc, — d'observer seulement les dimensions de la queue et la présence ou l'absence d'une barbiche. Chez les moutons, en effet, la queue descend ordinairement jusqu'au jarret et parfois plus bas, tandis que la chèvre a la queue huit ou dix

¹ E. MEYER, *Die Entwicklung der Kulte von Abydos und die sogenannten Schakalsgötter*, dans la *Zeitschr. für ägypt. Sprache und Altertumskunde*, t. XLI (1904), pp. 97-107.

fois moins longue et même, le plus souvent, minuscule et relevée; d'autre part, la chèvre a une barbiche et le mouton n'en a pas¹. Mais les Égyptiens eux-mêmes semblent, dans certains cas, s'être assez peu préoccupés de ces détails et l'on trouve, à Beni-hassan (éd. Newberry, I, 30), des chèvres sans barbiche, tandis que le bélier du chapitre LXXXV du *Livre des morts* est presque toujours représenté, sur les vignettes des papyrus, pourvu d'une barbe imposante.

Il sera important de rechercher, d'après les textes, jusqu'à quel point les Égyptiens savaient distinguer l'une de l'autre leurs diverses espèces de chèvres et de moutons. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on ne saurait prendre trop de précautions, ni surtout réunir trop d'exemples, lorsque l'on veut utiliser sans danger les représentations d'animaux. Il semble, par exemple, tout naturel que l'*Ovis longipes* soit représenté sous la forme  et l'*Ovis platyura* sous la forme . Et pourtant, si l'on compare certain crâne de l'*O. longipes* (v. p. 98, fig. 54) avec certain autre de l'*O. platyura* (v. p. 276, fig. 145), on admettra facilement que les Égyptiens, représentant ces cornes de face, aient pu donner à toutes deux la même forme .

MM. Dürst et Gaillard avaient pensé tout d'abord que l'*O. longipes* n'est pas indigène en Afrique, mais qu'il « a été importé probablement de l'Asie² ». MM. Lortet et Gaillard font maintenant des réserves sur ce point (v. p. 100) et admettent certaine raison qui « autorise à considérer ces moutons comme appartenant à la faune indigène de l'Afrique ». Je ne puis que partager entièrement leur opinion. L'*O. longipes* a été trouvé dans la station préhistorique de Toukh, c'est lui seul que connaissent les Égyptiens pendant toute la durée de l'ancien Empire. Enfin, un document historique extrêmement ancien, qui se rapporte à l'an VI du règne de Snéfrou, le dernier roi de la III^e dynastie, nous apprend que ce roi alla opérer une razzia sur le haut Nil et que , « il saccagea le pays des Nègres et en ramena 7000 prisonniers, hommes et femmes, ainsi que 200.000 bœufs et moutons ». Si l'on pouvait, d'un pays aussi pauvre que le Soudan égyptien, ramener 200.000 têtes de bœufs et de moutons, il faut croire que bœufs et moutons s'y trouvaient chez eux et y vivaient plus ou moins à l'état sauvage.

Le mouton à cornes spiralées horizontalement (*O. longipes*), le seul connu jusqu'à la XII^e dynastie, porte du reste un nom qui n'offre en rien le caractère d'un mot emprunté à une langue étrangère (on verra qu'il n'en est pas de même pour le mouton à cornes d'Amon). Ce mouton primitif, dont le nom a donné au signe  sa valeur syllabique *ba*, s'appelait  *bai*, onomatopée si naturelle qu'on la retrouve littéralement dans le βῆ de Cratinos et d'Aristophane, et dans le *bée* de la *Farce de Patelin*⁴. De ce mot dérivait le nom du berger, .



¹ A. MÉNÉGAUX, *les Mammifères* (dans E. PERRIER, *La vie des animaux illustrée*), t. II, 1904, pp. 345 et 365.

² D'après C. GAILLARD, *Le bélier de Mendès ou le mouton domestique de l'ancienne Egypte* (extrait du *Bull. de la Soc. d'anthrop. de Lyon*, 1901), p. 22.

³ Pierre de Palerme, recto, ligne 6.

⁴ C'est par le même procédé d'onomatopée que le chien, en égyptien, s'appelle *àouàou*, le chat *miàou*, le serpent *hfi* et la grenouille *qrou*.

baiti, que l'on peut lire, aux tombeaux de Ti et de Mera, auprès de gens conduisant des troupeaux d'*O. longipes*.

Quant à l'autre mouton, *Ovis platyura*, on le trouve représenté pour la première fois sous la XII^e dynastie, et ce seul fait me paraît suffire pour indiquer une importation de l'étranger. Cette nouvelle espèce porte le nom de , *sau*, dans lequel on reconnaît immédiatement le nom asiatique du mouton, en assyrien *schouou*, en hébreu *schéh*, en arabe *schah*. MM. Lortet et Gaillard n'ont pas recherché la patrie primitive de l'*O. platyura*. C'est en Asie, ce me semble, puisque ce mouton portait en égyptien un nom emprunté aux langues asiatiques, qu'il en faut chercher l'origine. Le vieux nom sémitique du mouton est, du reste, encore employé en Asie; le nom *schah*, en effet (les zoologistes écrivent *cha*), s'applique spécialement à une forme locale de l'*Ovis Vignei* BLYTH¹, dont les cornes rappellent bien celles du bélier d'Amon. Mais le dieu Amon lui-même, si son animal sacré vient d'Asie, doit être également d'origine asiatique. Rien ne serait plus vraisemblable, car le nom , *Amôn*, désigne en même temps, en hébreu, le grand dieu de Thèbes et un certain nombre de rois et de personnages asiatiques.

L'examen des viandes et des volailles déposées dans les tombes à titre de provisions alimentaires pour le défunt va nous permettre d'exposer de nouvelles observations qui présentent un très grand intérêt archéologique.

On sait que les Égyptiens avaient, dès le milieu de l'ancien Empire, arrêté définitivement le texte d'une liste de toutes les provisions qui devaient accompagner le défunt dans l'autre monde. Ce texte, que l'on rencontre à des centaines d'exemplaires, car il est reproduit dans presque toutes les tombes égyptiennes, ne subit aucun changement essentiel depuis le plus ancien spécimen qu'on en connaisse jusqu'au plus récent. D'abord viennent les boissons, puis les viandes, ensuite les volailles, les fruits, et enfin les pâtisseries. C'est à peu près, on le voit, la disposition de la carte de nos restaurants. En principe, cette liste devait être réalisée au complet sous forme de vivres emplissant une ou deux chambres de la tombe, et nous connaissons les formules ritualistiques que l'on devait, au jour de l'enterrement, prononcer sur chacun des numéros de la liste au fur et à mesure qu'on allait le déposer auprès du défunt. Mais, naturellement, les plus pauvres faisaient de larges coupures dans la liste et n'exécutaient qu'une minime partie du programme. D'autres se montraient moins parcimonieux. Seuls, les rois et les grands seigneurs pouvaient s'offrir le menu au complet. En fait, il n'est pas une tombe, si pauvre fût-elle, dans laquelle on n'ait trouvé quelque chose à boire ou à manger, ne fût-ce qu'un vase d'eau, un morceau de pain, et un ou deux fruits. J'ai trouvé, à Saqqarah, un pauvre petit enfant enterré avec un gobelet de terre cuite et une noix de palmier-doum.

Depuis longtemps les égyptologues se sont attachés à traduire cette liste et à étudier tan-

¹ A. MÉNÉGAUX, *op. cit.*, t. II, pp. 351-352.

tôt l'un, tantôt l'autre des termes employés pour désigner les aliments en honneur chez les Égyptiens. M. Maspero, en particulier, a consacré une longue et minutieuse étude à cette question, qu'il a d'ailleurs traitée surtout au point de vue liturgique¹. Malheureusement, au point de vue culinaire, on n'est pas encore, bien loin de là, parvenu à un résultat définitif. Les fruits, sauf deux ou trois, ont été identifiés; on commence à se reconnaître un peu dans les vins et bières; les pâtisseries n'ont guère livré leurs secrets, sinon en ce qui concerne la forme extérieure qu'on leur donnait. Quant aux viandes et volailles, c'est là une étude qui reste complètement à faire.

MM. Lortet et Gaillard ayant décrit par le menu plus de deux cents spécimens de viandes et de volailles provenant de trois des tombeaux que j'ai découverts à Bibân-el-molouk, je ne puis résister au plaisir de montrer quel important service leurs observations viennent rendre au dictionnaire égyptien et à l'histoire de la boucherie pharaonique.


Je donne tout d'abord, d'après le tombeau de Ptah-hotep à Saqqarah, tombeau datant de la VI^e dynastie, la partie du menu officiel qui concerne les viandes et les volailles, en m'excusant de cette exhibition hiéroglyphique, indispensable pour la documentation :

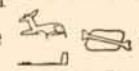
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15


Sur les quinze numéros de cette liste, les dix premiers représentent les viandes, les cinq derniers les volailles.

Le n^o 1 est un mot que tous les égyptologues rendent par « cuisse ». Il n'a certainement pas ce sens, comme on le verra. Dans la traduction de textes mythologiques, la chose n'est d'aucune importance, — ces textes en ont vu bien d'autres, — mais il n'en est pas de même dans des documents d'ordre moins suprasensible. Ce mot s'est conservé dans le copte $\mu\gamma\omega\mu\gamma$, qui signifie « bras », ce qui serait bien étrange si le mot égyptien voulait dire « cuisse ». Or, dans toutes les représentations que j'ai observées, jusqu'à la fin du moyen Empire, le membre entier d'animal que l'on offre le premier, en grande cérémonie, est un membre *antérieur* et non un membre postérieur. On n'a, pour s'en assurer, qu'à examiner soigneusement n'importe quel bas-relief de cette époque, pris au hasard. On constatera que, toujours, la pointe du sabot est tournée du même côté que l'angle formé par la jambe ployée. Cet angle est donc le genou, et non le jarret, qui serait ployé dans un sens opposé à la direction du sabot. MM. Lortet et Gaillard ont trouvé huit membres entiers. Ce sont


¹ G. MASPERO, *La table d'offrandes des tombeaux égyptiens*, dans la *Revue de l'histoire des religions*, t. XXV (1897), pp. 275-330 et t. XXVI (1897), pp. 1-19.


tous des membres antérieurs. La preuve est convaincante et il nous faut désormais traduire  par « jambe de devant » et non par « cuisse ».

Le n° 2 représente un os long entouré de chair. Il ne peut appartenir qu'au membre postérieur, le membre antérieur étant déjà nommé en son entier. Nous avons le choix entre le fémur et le tibia. Il est certain qu'il s'agit du fémur, et cela pour deux raisons : 1° le fémur est plus important au point de vue de la boucherie, et il est tout naturel qu'il soit nommé avant le tibia, que nous retrouverons plus loin ; 2° on remarque, quand cette partie du corps est figurée sur les monuments, que chaque extrémité de l'os porte deux protubérances très marquées, et que l'os est toujours légèrement incurvé en S. Il n'en serait pas de même du tibia. Donc, le  est l'os du fémur avec la viande qui l'entoure. Bibân-el-molouk a fourni 20 fémurs avec leurs muscles.

Le n° 4 (je passe pour l'instant le n° 3) représente l'autre os long du membre postérieur. D'après les représentations, cet os n'a de protubérances prononcées qu'à une extrémité, l'autre bout n'ayant pas de saillies ou n'en ayant qu'à peine. De plus, cet os est toujours parfaitement rectiligne. Le mot  désigne donc le tibia, y compris la viande qui l'entoure. MM. Lortet et Gaillard ont reconnu 21 tibias avec leur viande.

Le n° 5 signifie littéralement, « côtes reliées entre elles ». Nul doute que nous n'ayons là ces portions de quatre à huit côtes réunies qu'ont fournies les tombes de Bibân-el-molouk.

Le n° 6 signifie « viande à griller, à rôtir ». MM. Lortet et Gaillard signalent 50 pièces de chair, complètement dépourvues d'os, et mesurant de 10 à 15 centimètres de long. Ce sont là, bien certainement, les  de notre liste, qui sont parfois représentés en masses oblongues empilées dans des paniers.

Les n°s 7 et 8 sont des noms de viscères, sur lesquels les égyptologues sont loin d'être d'accord. Il semble bien, néanmoins, que le n° 8, qui doit se lire *n-sch* (Pépi II, 435), soit le copte $\kappa\sigma\epsilon\iota\mu$, $\kappa\omega\iota\mu$, « rate ». En fait de viscères, MM. Lortet et Gaillard n'ont trouvé ni cœur, ni poumon, ni rein ; ils n'ont rencontré que la rate et le foie. Ce fait nous démontre indiscutablement deux choses : 1° que *n-sch* est bien le nom de la rate ; 2° que l'autre mot, *màs-it*, ne peut désigner que le foie. On avait traduit ce mot par « rognon », par « poumon », par d'autres termes encore ; il faut, on le voit, le traduire par « foie ». Ce mot s'écrivant  dans les listes dès le moyen Empire (LACAU, *Sarc.*, I, 233), il est bien certain que c'est du foie de bœuf, $\frac{\text{III}}{\text{X}}$ \int $\frac{\text{Q}}{\text{III}}$, que désira manger l'héroïne du *Conte des deux frères*.

Le n° 10 (je réserve le n° 9) signifie « chair du devant, chair de la poitrine ». MM. Lortet et Gaillard ont rencontré onze fois le sternum flanqué de ses cartilages costaux. C'est évidemment là la « chair du devant » de la liste.

Il nous reste deux mots (n°s 3 et 9) à interpréter. Si nous défalquons de la liste dressée par MM. Lortet et Gaillard tout ce que nous avons déjà retrouvé sur le menu égyptien, nous nous trouvons en présence de :

- 1° 14 omoplates (scapulums) avec leur viande ;

2° 9 quartiers comprenant de 5 à 8 vertèbres dorsales antérieures, avec leur viande;


3° 1 morceau comprenant 6 vertèbres lombaires en connexion, avec leur viande.

Comme, sur plus de 200 pièces, on n'en a trouvé qu'une seule comprenant des vertèbres lombaires, je crois bien qu'il en faut conclure que cette pièce est là sans raison et qu'elle ne fait pas partie du menu officiel. C'était un plat supplémentaire, un extra, ou bien une distraction ou un excès de zèle du boucher.

Le n° 3 signifie, au propre, « ce qui entoure, ce qui embrasse ». Ce sens peut parfaitement s'appliquer aux omoplates. Le n° 3 est rangé après la patte de devant et le fémur, avant le tibia et les côtes. C'est bien là, ce me semble, que les omoplates peuvent trouver leur place naturelle.

Le n° 9 désignerait donc la seule partie qui reste disponible, soit les vertèbres dorsales antérieures avec la viande qui les entoure.

D'après le nombre de pièces de chaque type que l'on a trouvées, treize bêtes, exactement, ont suffi à la fourniture de toute cette boucherie. Comme la tombe de Ma-hir-prà n'en a nécessité qu'une seule, il en résulte qu'Aménophis II et Toutchmès III se sont partagé douze bêtes, c'est-à-dire en ont eu six chacun. Le nombre, on l'avouera, n'est pas exagéré pour des pharaons. Quant à nous, égyptologues, nous y gagnons, pour le dictionnaire hiéroglyphique, la connaissance du sens précis de dix mots sur lesquels on n'avait jusqu'ici que des notions très vagues.

Les cinq noms de volailles se lisent *rou*, *touroup*, *sat*, *sa* et *moun-it*. Ces oiseaux sont souvent représentés, coloriés, dans des scènes de basses-cours, chacun d'eux portant son nom inscrit à côté de lui. Parfois, les cinq volailles sont figurées, troussées et prêtes à être mises à la broche, sur des tables d'offrandes illustrées. On sait, par des papyrus, quel était le prix de chacune d'elles, et combien chaque espèce exigeait de frais journaliers de nourriture. Il résulte de ces diverses données que la liste nous présente les cinq volailles par ordre décroissant de taille, de valeur et d'appétit. Aucun des cinq noms, jusqu'ici, n'a été identifié de façon certaine. D'après les représentations, il semble bien que le n° 15 soit quelque espèce de pigeon. Le n° 14, qui a le cou bien plus court et la tête bien plus ronde que les trois numéros précédents, semble être un canard. Comme il porte le même nom, *sa*, que l'oiseau  qui sert à écrire le mot « fils », et que ce dernier a ordinairement la queue terminée par deux plumes effilées et divergentes, on a pensé, avec quelque apparence de raison, que le *sa* est le *Dafila acuta* ou canard pilet. Enfin, les deux premiers oiseaux semblent être des oies; quant au troisième, il tient, pour la taille, le milieu entre l'oie et le canard.


Le tombeau de Ma-hir-prà renfermait cinq coffrets contenant chacun une volaille. Il est évident que nous avons là les cinq oiseaux de la liste. Les coffrets mesurent respectivement 42, 41, 32, 27 et 26 centimètres de long, ce qui concorde exactement avec les représentations signalées ci-dessus. Si MM. Lortet et Gaillard avaient identifié chacun de ces oiseaux, le dic-

tionnaire égyptien s'enrichissait d'un seul coup du sens exact de cinq mots nouveaux. Malheureusement, les oiseaux étaient si joliment troussés, si gentils à voir, qu'on n'a osé en étudier qu'un seul, le deuxième par ordre de taille, c'est-à-dire le *touroup*. Cet oiseau se trouve être l'*Anser albifrons*, l'oie que l'on rencontre le plus communément en Égypte. Le *rou*, puisqu'il est cité en premier dans la liste, doit être plus grand que l'*Anser albifrons* et ne peut-être, par conséquent, d'après le panneau de Meidoum, que l'oie cendrée ou l'oie sauvage. Mais ce n'est là qu'une hypothèse, car le *rou* peut ne pas appartenir au genre *Anser*.

On ne saurait donc trop insister pour que MM. Lortet et Gaillard reprennent l'étude de ces cinq oiseaux et réussissent à nous dicter, pour ainsi dire, le sens de cinq mots qui reviennent très souvent dans les textes et qu'on n'est jamais arrivé à traduire avec exactitude. M. Maspero, qui a si bien mis en relief l'intérêt des tables d'offrandes, ne refusera certainement pas de leur confier à nouveau ces oiseaux et même de les autoriser à les découper tant soit peu : des demi-volailles, dans les vitrines du musée, seront encore présentables et l'on se consolera des moitiés absentes en songeant qu'elles auront nourri l'égyptologie.

Enfin, il me reste, pour terminer, à dire quelques mots sur une question qui semble préoccuper beaucoup les zoologistes et à laquelle les plus récentes recherches dans le domaine de la civilisation égyptienne archaïque permettent de donner aujourd'hui une réponse claire et précise. Cette question est la suivante : pourquoi les Égyptiens adoraient-ils et momifiaient-ils leurs animaux ?

Ils les momifiaient, plus souvent qu'on le pense, uniquement parce qu'ils les avaient aimés durant leur vie et qu'ils tenaient à les emmener avec eux dans l'autre monde. Si l'on a trouvé, auprès du sarcophage de la princesse Ast-em-kheb, un cercueil en forme d'animal renfermant une gazelle embaumée, c'est que cette gazelle, amenée du désert par quelque serviteur et offerte à la jeune princesse, s'était apprivoisée petit à petit et avait été pour elle un gracieux jouet vivant qu'on avait déposé dans sa sépulture au même titre que, dans les tombes d'enfants plus humbles, on plaçait des poupées tout habillées ou de petits crocodiles en bois, à mâchoires articulées. Le cynocéphale momifié, que j'ai découvert dans le tombeau du roi Toutmès III, était certainement, non pas un grave représentant du dieu Thot, mais bien un animal familier qui, du vivant du pharaon, s'ébattait librement et joyeusement dans les appartements royaux et qui, après sa mort, devait continuer à égayer le roi dans le royaume d'Osiris. Bien des Égyptiens ont dû, pour la même raison, faire enterrer avec eux leurs chiens et leurs chats. Je ne sais si l'on a trouvé jusqu'ici des momies de ces animaux dans les tombes de particuliers, mais il est certain que les rois des plus anciennes dynasties faisaient ensevelir leurs chiens auprès de leur propre tombeau. On a découvert, à Abydos, entourant les édifices funéraires royaux, au milieu de tombes de femmes de harem, d'archers de la garde, de nains favoris, des sépultures de chiens. Et, de même qu'hommes et femmes possédaient chacun une stèle funéraire, portant une épitaphe, de même les chiens étaient gratifiés chacun d'une pierre tombale rappelant son nom à la

postérité. C'est ainsi que, entre autres, une stèle du Musée du Caire est la stèle du chien Nib, , qui aboya sous la I^{re} dynastie, il y a plus de six mille ans.

On embaumait encore les animaux afin d'emporter avec soi de la nourriture dans l'autre monde. Nous avons étudié spécialement cette question en passant en revue les noms des viandes et des volailles portés sur la liste d'aliments à l'usage des défunts. Mais si, en compagnie de momies d'oiseaux sacrés, comme le faucon et le vautour, MM. Lortet et Gaillard ont reconnu des petits oiseaux, — hirondelles, coucous, rolliers, — des insectivores et des rongeurs, c'est que ces petits animaux devaient, au pays des morts, servir de nourriture aux grandes espèces. De même, dans une tombe de rapaces sacrés, Passalacqua a trouvé des hirondelles¹, des musaraignes, des grenouilles, de petits reptiles, des insectes, qui n'avaient là d'autre rôle à jouer que d'être des aliments.

Une fois écartés les animaux familiers et les animaux nutritifs, il n'en reste pas moins un certain nombre d'espèces pour lesquelles on ne trouve de raison d'être momifiées que dans ce fait qu'elles étaient considérées comme sacrées. Pourquoi les Égyptiens les considéraient-ils comme sacrées ?

La métempsychose, il faut l'avouer sans détour, doit être résolument mise en dehors de la question. Jamais les Égyptiens n'ont cru à la métempsychose, au sens où nous l'entendons, et jamais on n'a trouvé trace de ce dogme dans les textes ni dans les représentations. La métempsychose égyptienne est une invention des Grecs, qui ont mal compris ce qu'on leur disait ou ce qu'on leur montrait, ou qui ont enregistré avec trop de confiance des récits fantaisistes que, pour les étonner, leur débitaient des guides ignorants. Il y a longtemps que les égyptologues ont rayé la métempsychose du nombre des doctrines religieuses égyptiennes et qu'ils n'en font mention que pour se demander comment on a pu attribuer une telle croyance aux Égyptiens, et pour rechercher les causes d'une si étrange méprise.

En fait, si les Égyptiens de l'époque classique ont adoré certaines espèces animales, c'est qu'ils considéraient ces espèces comme étant l'incarnation de certains dieux. C'était la divinité qu'ils adoraient dans la bête, c'était le contenu et non le contenant, — Horus dans le faucon, Anubis dans le chien, Thot dans l'ibis, — et c'est parce qu'elles avaient incarné des dieux durant leur vie qu'on momifiait ces bêtes après leur mort. Mais il n'y avait pas là plus de manifestation réelle de zoolâtrie qu'il n'y en avait dans les sentiments que témoignaient les premiers chrétiens à l'égard du poisson ou les chrétiens plus récents vis-à-vis de la colombe.

Mais, demandera-t-on enfin, pourquoi les Égyptiens incarnaient-ils certains de leurs dieux dans des animaux ? — C'est, on doit le reconnaître franchement, parce que, dans les temps les plus lointains de l'histoire égyptienne, ces animaux étaient, sinon des dieux, du moins quelque chose d'approchant.

¹ On a, plus récemment, dans une série analogue, retrouvé le *Cotyle obsoleta* (*Trans. soc. bibl. archæol.*, t. IX, p. 352).

Les premiers Égyptiens vivaient en groupements assez restreints, en clans plus ou moins nomades qui se trouvaient, vis-à-vis les uns des autres, souvent en état d'hostilité déclarée, toujours en état de méfiance ou de rivalité. Ces clans, très fermés à l'origine, portaient des noms distinctifs. Mais ces noms étaient, en même temps, des sortes d'insignes visibles qui permettaient de reconnaître de loin, sans crainte de confusion, les gens d'un même clan. Tel clan s'appelait le clan du faucon et arborait, comme marque distinctive, l'image d'un faucon. Cette marque était tatouée sur quelque partie du corps de chaque individu du clan, peinte sur les objets appartenant au clan, hissée en bois sculpté au sommet de poteaux flanquant l'entrée du campement et même, en temps de guerre, portée à la pointe de lances qui jouaient ainsi le rôle tactique d'étendards de ralliement. Souvent aussi il arrivait que les membres d'un clan, par divers artifices de costume ou de coiffure, par certains cris et par certaines attitudes, réussissaient à se donner l'apparence extérieure de l'animal qui leur servait d'insigne.

Les clans primitifs n'allèrent pas chercher leurs noms uniquement dans le règne animal. Toute chose susceptible d'être représentée, d'être rendue visible, pouvait servir de nom à une collectivité. En plus de nombreux clans à noms d'animaux, il y avait le clan du laurier-rose, celui de la palme, les clans de l'arc, des flèches et du bouclier, du harpon, de la montagne, du nid d'oiseau, de la tresse de cheveux. Il y avait même le clan blanc et le clan rouge, et probablement le clan vert.

Petit à petit se produisit, entre les membres d'un clan et l'insigne de ce clan, une sorte d'intimité qui s'exagéra au point de devenir de l'identité. Les membres du clan du faucon, par exemple, à force de s'appeler « les faucons », finirent par croire qu'ils étaient des faucons à apparence humaine et que les faucons réels étaient des frères, des parents qui avaient conservé leur forme naturelle. Faucons et hommes du clan du faucon devinrent membre d'une même famille et se traitèrent comme tels. Un homme du clan du faucon ne devait pas tuer un autre membre du clan ; pour la même raison, il ne devait pas tuer non plus un faucon. Il devait respecter l'animal-insigne de son clan, l'aider, le protéger, et il avait droit de s'attendre à la réciprocité.

Cette identification de l'homme avec l'insigne de son clan ne put, naturellement, se produire que dans les clans à noms d'animaux. Un homme pouvait bien se croire apparenté à un faucon, à un cynocéphale ; il lui était difficile de se prendre pour une montagne, pour un nid d'oiseau. Dans ce cas, une légende plus ou moins ingénieuse rattachait l'homme au nom-insigne de son groupe et nouait entre les deux des liens indissolubles.

Il serait trop long de raconter ici comment ces sentiments vis-à-vis de l'objet-insigne du clan évoluèrent lentement et aboutirent petit à petit à une sorte de culte de plus en plus religieux, comment *hor*, nom commun désignant le faucon, devint *Hor*, nom propre désignant le dieu Horus. J'en ai dit assez, je crois, pour montrer comment animaux, plantes, objets naturels ou artificiels furent l'origine de dieux dont ils devaient plus tard être considérés comme les incarnations. Mais les animaux, comme on le voit, ne sont pas, aux yeux des Égyptiens, les seuls représentants terrestres de la divinité. Ils forment seulement la section la plus importante d'un

ensemble plus vaste. Encore sous les empereurs romains, à côté du chien, de l'ibis, du cynocéphale en honneur dans les sanctuaires d'Anubis et de Thot, on vénérail le laurier-rose à Héracléopolis, le sistre à Tentyris et la tresse de cheveux à Létopolis.

Je semble m'être bien éloigné de la *Faune momifiée*. C'est qu'un tel livre renferme en lui le germe d'une quantité de recherches dont les remarques qu'on vient de lire ne donnent qu'un très faible aperçu. Pendant longtemps, soit en zoologie, soit en égyptologie, l'ouvrage de MM. Lortet et Gaillard, — avec les très intéressantes notes et observations dont l'ont enrichi MM. Beauvisage, Florence, Hugounenq, Lacassagne, Locard et Poncet, — servira de base à des travaux dont on ne peut prévoir encore ni le nombre ni l'importance, mais qui tireront en grande partie leur valeur de la science avec laquelle ont été présentés les riches matériaux qui viennent de nous être révélés.

Lyon, 22 août 1905.

VICTOR LORET.